



Mars 2026

Informations aux habitants de Curtilles

Création d'une nouvelle localité « Le Pâquis » avec vitesse limitée à 50 km/h

Les habitants du Pâquis ont interpellé les membres du Conseil Général avec le souhait qu'une solution soit trouvée pour réduire la vitesse des véhicules traversant le centre de leur hameau. Ce thème en lien avec la sécurité est depuis plusieurs années en discussion.

Une solution a pu être trouvée par la création d'une nouvelle localité Le Pâquis. Celle-ci va être réalisée par la mise en place vers fin mars de 2 totems indiquant une limitation de la vitesse à 50 km/h en localité. Cette solution a été acceptée par le Conseil général du 18.12.2025.

Les véhicules en traversée du Pâquis devront ainsi passer de la limite actuellement fixée à 80 km/h à une vitesse maximum de 50km/h.

Parallèlement, un radar pédagogique sera installé, incitant les conducteurs à respecter cette nouvelle vitesse plus adaptée.



Changement de la circulation du Chemin de la Scie : sens interdit vers l'église

Dans le cadre de la mise à l'enquête de la signalisation à rétablir après la réfection de la route en traversée, la DGMR a constaté que le passage pour piétons vers l'église n'est pas conforme, car il aboutit au milieu du début du Chemin de la Scie.

La solution trouvée pour sauvegarder ce passage pour piétons est la mise en sens interdit du début du Chemin de la Scie devant l'église en empêchant cet accès aux véhicules depuis la route principale.

D'ici quelques semaines, l'accès motorisé au Chemin de la Scie s'effectuera dès lors exclusivement par le Café Fédéral.

Le Chemin reste bidirectionnel entre le n° 1 du Chemin de la Scie et le Café, cette mesure ne concerne uniquement l'entrée devant l'église.



Ouverture modifiée du bureau communal du 24 février au 05 mai 2026 :

Dès le mardi 24 février 2026, les heures de l'ouverture du bureau sont les suivantes : **les mardis de 18h30 à 19h15**

Retour à la normale dès le 12 mai : les mardis de 17h30 à 19h00.

Si ce changement devait poser problème, il est possible de prendre rendez-vous au 079 / 687 64 58 en-dehors de ces heures.



Coup de balai à Curtilles : tous ensemble pour la propreté de notre village !

Le coup de balai aura lieu **le samedi 21 mars 2026 entre 09h00 et 11h30**

Le rendez-vous est fixé aux habitants de Curtilles - adultes et enfants
à 09h00 devant le Collège.

Munissez-vous de gants et de votre bonne humeur !

Dès 11h30, la matinée se clôturera par le partage du verre de l'amitié.



La Municipalité